

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : MAIRIE DE ST CÉSAIRE DE GAUZIGNAN

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023.

ID : 030-213002405-20230411-D2023_009-BF

| | | |
|-------------------------------------|------------------------------|---|
| Date de Convocation : 04/04/2023 | Décisions N° : D2023_0009 | Membres : En Exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10 Oui : 10 ; Non : 0 ; Abs : 0 |
|-------------------------------------|------------------------------|---|

Le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Frédéric GRAS, Le Maire

Etaient présents : Elisabeth Bonnal, Séverine Bourrassol, Alain Bousquet, Frédéric Gras, Mireille Guiraud, Nathalie Petit, Romain Prat, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset, Damien Trouillas ;

Secrétaire de séance : Secrétaire de séance : Séverine Bourrassol ;

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 82 036.50

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 77 861.08

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent INV - 001) de la section d'investissement de : 78 500.25

Un solde d'exécution (Excédent Fonc - 002) de la section de fonctionnement de : 85 821.78

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : Néant

En recettes pour un montant de : Néant

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 3 536.25

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 3 536.25

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 160 146.61

Extrait certifié conforme,

Fait à MAIRIE DE ST CESAIRE DE GAUZIGNAN, le 11/04/2023, Le Maire Frédéric GRAS

